

ARTICLE VIII.

Des plaies envenimées.

Les plaies envenimées sont celles qui sont le résultat de blessures faites avec des instruments imprégnés d'une substance vénéneuse. Elles diffèrent de celles faites par les animaux venimeux, en ce que ceux-ci ont des organes vulnérants creux qui versent dans la plaie le poison sécrété par l'animal, tandis que les instruments envenimés, couverts d'une substance vénéneuse liquide ou solidifiée, la portent dans la plaie, en s'essuyant, pour ainsi dire, entre ses lèvres.

Les armes empoisonnées qui étaient en usage au moyen âge ont cessé d'être employées depuis l'invention des armes à feu, parce que les combats à l'arme blanche, et surtout les combats singuliers entre les chefs des armées, n'ont plus eu lieu. En effet, à quoi serviraient des lames imprégnées d'un poison quelconque, lorsqu'elles doivent servir pendant plusieurs heures? Les armes que l'on couvrait de poison étaient surtout les poignards que les chevaliers tenaient de la main gauche, pendant que, de leur main droite, ils maniaient l'épée, et qu'ils destinaient à plonger dans les parties du corps qui n'étaient pas protégées par les armures, lorsqu'ils avaient renversé leurs ennemis. C'est à l'époque de la découverte de l'Amérique et des îles de l'Océanie que les armes empoisonnées ont reparu, parce qu'on a trouvé chez les habitants de ces pays l'habitude de couvrir les pointes des flèches de poisons liquides qui se desséchaient sur elles, et celle de mettre du poison sec dans les liens peu serrés qui fixent la pointe de cette arme au bois qui en constitue le corps : de sorte que, si l'on veut enlever la flèche, la pointe reste dans les parties blessées et le poison se fond dans le sang. Aujourd'hui que l'usage des armes à feu s'est répandu dans tout l'univers, on ne retrouve guère de semblables armes que chez les peuples des îles peu fréquentées. Je n'aurai pas à m'occuper de cette sorte de plaies. Je fixerai mon attention sur celles qui sont produites par des substances animales en putréfaction.

Les plaies faites par les instruments imprégnés de substances animales putréfiées sont principalement observées chez les anatomistes, les anatomo-pathologistes, les préparateurs de pièces anatomiques et les équarrisseurs.

Ces plaies sont toujours graves, même quand les animaux ne sont pas encore putréfiés et qu'ils ne sont morts que depuis quelques jours ; elles le sont bien plus encore quand ils sont morts de maladies, quoique celles-ci n'aient aucun caractère contagieux. Quelques animaux portent-ils une propriété toxique plus grande que d'autres? Huzard pensait que les herbivores se putréfiaient plus vite que les carnivores et les corps humains, et il disait qu'ils fournissaient des émanations et un ichor plus dangereux. Y aurait-il un rapport entre la décomposition des herbivores et celle des végétaux, qui donnent la fièvre intermittente? Les animaux malades, et surtout ceux dont le sang est altéré, fournissent, par leur décomposition, des liquides dont l'inoculation est plus grave que celle des liquides provenant d'animaux simplement en putréfaction. Cependant celle-ci suffit seule pour empoisonner les plaies, et, si l'on en croit les historiens, les Péruviens trempaient leurs flèches dans la sanie découlant des corps en putréfaction de leurs compatriotes, afin de rendre les blessures plus sûrement et plus promptement mortelles pour les Espagnols.

Indépendamment de la force toxique plus ou moins active des substances animales putréfiées, il existe chez chaque individu une disposition plus ou moins grande à subir l'influence du poison. Les personnes fortes de constitution, qui ne sont affaiblies par aucune cause, et qui ne sont sous aucune influence morbide, résistent plus que les autres à l'action du principe délétère introduit dans l'économie. Celles qui se blessent sans être depuis longtemps habituées à l'inspiration des miasmes méphitiques qui s'exhalent des cadavres sont plus exposées aux accidents, surtout quand la putréfaction est avancée. On a même quelques exemples de mort occasionnée par cette seule inspiration. Il faut, pour que la blessure devienne plus grave chez les personnes soumises à la respiration des gaz cadavériques, qu'elles soient déjà affectées par leur introduction dans les voies respiratoires, et que, par conséquent, elles aient une prédisposition morbide.

Les piqûres ne sont pas plus graves que les plaies faites par le tranchant de l'instrument, quand elles ne sont pas plus profondes et qu'il n'y a pas lésion d'organes importants : ainsi, quand la peau et le tissu cellulaire et adipeux sont seuls atteints, les deux sortes de blessures rentrent dans la même classe. Souvent les unes et les autres ne sont suivies d'aucun accident. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait plaie par un instrument : une excoriation, une déchirure, comme celle connue

sous le nom d'*envie*, une gerçure de la peau, suffisent pour que l'intoxication ait lieu.

Lorsque l'empoisonnement existe, les symptômes qui l'annoncent se déclarent dans les vingt-quatre heures qui le suivent; quelquefois même c'est au bout de quinze à dix-huit heures: ils sont locaux et généraux.

Les symptômes locaux sont: le gonflement, la tension, la douleur et la chaleur dans la partie blessée. Si on écarte les lèvres de la division, il s'en écoule un ichor jaunâtre, qui n'est ni sérosité ni sanie. Les accidents inflammatoires se propagent des doigts (car les blessures sont ordinairement à cette partie) à la main, à l'avant-bras, au bras, soit sous forme de gonflement général, soit sous forme de raies rouges qui indiquent l'inflammation des vaisseaux lymphatiques, et celle-ci est accompagnée d'une légère tuméfaction du membre. Les symptômes locaux peuvent se borner là, si l'intoxication est légère, ou si elle a fixé son action sur le doigt, ou si les moyens thérapeutiques, joints à la bonne constitution du malade, peuvent arrêter le mal dans son principe. Mais s'il n'en est pas ainsi, l'inflammation peut gagner l'aisselle et donner lieu à des abcès: si elle est de très-mauvaise nature, elle peut occasionner la gangrène d'une partie ou de la totalité du membre. Dans le premier cas, c'est ordinairement le tissu cellulaire seul qui est gangrené; des abcès multiples se forment sur le membre comme dans le phlegmon diffus, et leur ouverture donne issue à des lambeaux gangrenés; ou bien, la gangrène se fixe sur un doigt et fait perdre une ou plusieurs phalanges: quelquefois elle produit seulement l'inflammation de la gaine des tendons, qui sont nécrosés et s'exfolient, et le malade perd l'usage de ce doigt. Dans le deuxième cas, la gangrène, envahissant tout le membre, fait périr le malade dans l'espace de vingt-quatre à trente-six heures.

Les symptômes généraux paraissent en même temps que les locaux. Une fièvre intense se déclare; elle est accompagnée d'une altération profonde des traits de la face qui annonce que le principe toxique agit autant sur toute l'économie que sur le point blessé. A cette fièvre vient se joindre le délire, puis l'affaiblissement général, qui, si la mort n'enlève pas le malade, peut se prolonger pendant plusieurs septénaires avec tout le cortège des symptômes adynamiques. Mais dans les cas malheureux, les symptômes cérébraux augmentent jusqu'au moment où, l'affection gangréneuse étant devenue générale, le malade tombe dans un affaissement profond.

Qu'on ne croie pas j'exagère en donnant une description si effrayante des accidents produits par l'absorption des substances animales putréfiées. Je les ai vus survenir après des autopsies de cadavres faites vingt-quatre ou trente heures après la mort; je les ai éprouvés moi-même; je les ai observés chez des individus qui avaient trempé leurs mains blessées dans l'eau où macéraient des débris de chevaux sains. A la vérité, dans une foule de cas, de semblables accidents ne se présentent pas: une piqûre ou une coupure se guérissent en quelques jours; mais souvent aussi un panaris survient; des abcès isolés se déclarent sur le bras ou dans l'aisselle; ou bien, ce qui est l'accident le moins grave, il se forme sur la cicatrice du point blessé un tubercule plus ou moins gros, dur, comme fibreux, résistant à tout moyen thérapeutique, et persistant pendant toute la vie.

Le pronostic de ces plaies est très-grave. Il n'est pas possible de dire quelles en seront les conséquences: aussi ne saurait-on prendre trop de soins pour les éviter et trop de précautions dans leur traitement pour entraîner au dehors le principe toxique ou pour le détruire immédiatement, ainsi que les parties qui en sont imprégnées,

L'autopsie fait voir des désordres semblables à ceux qui accompagnent la fièvre typhoïde ou l'infection purulente; car celle-ci vient quelquefois joindre sa malignité à celle du poison.

Le traitement comprend deux époques, celui du moment de la blessure et celui des accidents qui lui succèdent. Dans l'instant de la blessure, il faut presser la partie, afin de favoriser l'écoulement de sang, dans l'espoir que ce liquide entraînera le poison qui a été versé dans la plaie; et il faut, dans le même but, laver la plaie à grande eau. Si on juge la cautérisation convenable, à cause de la putréfaction du cadavre ou des eaux de macération, il faut la faire de suite avec un caustique actif, comme l'acide nitrique, le nitrate acide de mercure, le chlorure d'antimoine. Je ne pense pas que la cautérisation avec le nitrate d'argent soit suffisante, à moins de laisser dans la plaie un morceau de ce caustique, et encore je crois que, dans ce cas, il n'agit pas assez profondément.

Mais quand les accidents sont survenus, il faut appliquer sur la partie blessée des maturatifs, comme l'onguent de la mère, le cataplasme de vieux oing, de levain, d'oseille et de bière; il faut même, si le gonflement est très-considérable, inciser la partie; il faut envelopper le membre dans un cataplasme émollient. Si un engorgement

gangréneux se manifeste, il peut être bon d'inciser la peau en divers endroits, comme Desault le pratiqua chez Corvisart : si des abcès se forment au membre ou à l'aisselle, il faut les ouvrir. Dès que la fièvre est passée, il faut administrer des toniques au malade, auquel d'ailleurs on donnera des boissons acidulées pendant tout le cours de la maladie ; et il faudra continuer pendant longtemps l'usage des fortifiants, à cause de l'état de faiblesse qui succède toujours à ces blessures.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Au lecteur, le D ^r Philippe Boyer.	j
Notice sur la vie et les œuvres de Boyer.	iij
Introduction.	1

PREMIÈRE PARTIE.

Hygiène.

CHAPITRE I ^{er} . — Lois d'existence propres à chaque individu.	7
Article 1 ^{er} . — Du sexe et de l'âge.	<i>ib.</i>
Article 2. — De la constitution et du tempérament.	38
§ 1 ^{er} . — De la constitution.	39
§ 2. — Du tempérament.	40
1 ^o Tempérament sanguin.	43
2 ^o Tempérament lymphatique.	44
3 ^o Tempérament nerveux.	46
Article 3. — De l'idiosyncrasie.	51
Article 4. — De l'habitude.	52
CHAPITRE II. — Lois d'existence communes à tous les individus.	54
SECTION I ^{re} . — Matière de l'hygiène.	<i>ib.</i>
Article 1 ^{er} . — De la matière de l'hygiène relativement aux fonctions de la vie.	55
§ 1 ^{er} . — Du climat.	<i>ib.</i>
§ 2. — De l'habitation.	92
§ 3. — Du vêtement.	95
§ 4. — De l'alimentation.	97
§ 5. — Des sécrétions et des excréctions.	103
Article 2. — De la matière de l'hygiène relativement aux fonctions de relation.	114